

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	
Chap. 23	Art. 2315
Coût de : Voirie : 5,1 M€ TTC	
Annexe eau : 0,5 M€ TTC	

RAPPORT N° 06/5-11
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES A LA MAISON D'ARRÊT DE DOMENJOD

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE BOURBON LUMIERE / LOT N° 2 - ECLAIRAGE PUBLIC**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

(mandat de réalisation confié à la SODIAC le 04 mai 2004)

Par Délibération en date du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la voie d'accès à la future maison d'arrêt et au terrain de football de Domenjod.

Un mandat entre la SODIAC et la Ville de Saint-Denis a été signé le 29 avril 2004, en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

La réalisation de cette nouvelle voie est nécessaire afin de désenclaver la nouvelle maison d'arrêt située sur le plateau de Domenjod (prévue pour 2006) depuis la route départementale 50.

Le programme consiste en la réalisation :

- d'une voie de 12 mètres d'emprise comprenant :
 - une chaussée de 6 mètres
 - un trottoir de 2 mètres
 - un accotement de 4 mètres en moyenne
- d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales
- d'un réseau d'adduction d'eau potable
- d'un réseau d'éclairage public
- de réseaux divers : téléphone, basse tension,.....

Par Délibération en date du 11 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux avec les entreprises :

- GTOI pour le lot n°1 Voirie / Réseaux pour un montant de 2 423 338,87 € TTC,
- BOURBON LUMIERE pour le lot n° 2 - Eclairage Public pour un montant de 155 833,13 € TTC.

RAPPORT N° 06/5-11

Pour le lot n° 2 - Eclairage Public, le présent Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON LUMIERE prend en compte des modifications techniques pour des dispositions non prévues au marché portant principalement sur les points suivants :

- Ré-alimentation Eclairage Public aérien - voie d'accès au lotissement ARSAC,
- Ré-alimentation Eclairage Public aérien - chemin derrière la carrosserie
- Dépose poteau béton éclairage - angle chemin du Case et accès ouvrage d'art,
- Linéaire supplémentaire de câble pour raccordement électrique

L'incidence financière de l'avenant n° 1 au marché de travaux est la suivante :

- | | |
|-------------------------------|------------------|
| - marché initial : | 155 833,13 € TTC |
| - avenant n° 1 : | 5 548,69 € TTC |
| - nouveau montant du marché : | 161 381,82 € TTC |

L'incidence financière de l'avenant n° 1 est de 3,56 % par rapport au marché initial.

Au vu du retard constaté dans l'exécution des travaux dû principalement au retard dans la libération des emprises foncières et au vu des aléas de chantier rencontrés et des travaux supplémentaires, le délai global d'exécution des travaux fixé initialement à 7 mois a été porté à 13 mois et 21 jours, soit une fin de travaux au 22 septembre 2006.

Par rapport à l'ensemble des éléments cités ci-dessus, je vous demande en conséquence :

- 1 - d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON LUMIERE d'un montant de 5 069,12 € TTC
- 2 - d'autoriser le représentant de la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON LUMIERE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE/DEPUTÉ-M

LE MAIRE • REUNION
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-11
du Conseil Municipal
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES A LA MAISON D'ARRET DE DOMENJOD

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE BOURBON LUMIERE / LOT N° 2 - ECLAIRAGE PUBLIC**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

(mandat de réalisation confié à la SODIAC le 04 mai 2004)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Sur le RAPPORT 06/5-11 du Député Maire,

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale,

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

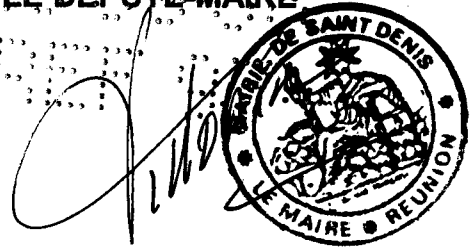
Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON LUMIERE d'un montant de 5 548,69 € TTC.

ARTICLE 2

Autorise le représentant de la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON LUMIERE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 SEP. 2006**

LE DÉPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

Marché de travaux

AVENANT N°1

Lot 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

**TRAVAUX RELATIFS A L'AMÉNAGEMENT
DES VOIES D'ACCÈS A LA MAISON D'ARRÊT
DE DOMENJOD**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

MAIRIE DE SAINT-DENIS
14 rue de Paris
97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

MANDATAIRE :

SODIAC
50 quai Ouest – BP 710
97474 SAINT DENIS CEDEX

MAITRÎSE D'OEUVRE :

MAIRIE DE SAINT-DENIS
14 rue de Paris
97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

TITULAIRE DU MARCHÉ :
- Lot n° 2 -

BOURBON LUMIERE

MARCHÉ N°
En date du

05022-02
20/04/05

MONTANT INITIAL :

143 625,00 € HT

soit

155 833,13 € TTC

**MODIFICATIONS SUCCESSIVES
DU MONTANT :**

Néant

1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de modifications de projet suite à des demandes de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre dont la désignation et l'incidence financière sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

N°	Date devis	Désignation	Montant HT	Montant TTC
01 225 02 D	04/07/06	Ré-alimentation Eclairage Public aérien – voie d'accès au lotissement ARSAC	1 283,00	1 392,06
01 225 02 C	04/07/06	Ré-alimentation Eclairage Public aérien – chemin derrière la carrosserie	932,00	1 011,22
01 225 02 B	22/03/06	Dépose poteau béton éclairage – angle chemin du Case et accès ouvrage d'art	774,00	839,79
		Variations de quantités principalement sur le linéaire de câble (1 760 m au lieu de 1 480 m)	2 125,00	2 305,62
TOTAL			5 114,00	5 548,69

Les pièces suivantes sont jointes en annexe :

- Bilan prévisionnel de fin de chantier indiquant les nouvelles quantités prévisionnelles et les prix nouveaux ;
- devis cités ci-avant.

2 – INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'AVENANT ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

▪ Marché initial :	155 833,13 € TTC
▪ Avenant n° 1 :	5 548,69 € TTC
▪ Nouveau montant du marché	161 381,82 € TTC

3 – INCIDENCE SUR LE DÉLAI

Le délai global d'exécution des travaux fixé initialement à 7 mois, a été porté à 13 mois et 21 jours, soit une fin de travaux au 22 septembre 2006, pour les raisons suivantes :

- retard constaté dans l'exécution des travaux dû principalement au retard dans la libération des emprises,
- exécution des travaux supplémentaires,
- un jour d'intempéries non réputé prévisible (5 jours réputés prévisibles prévus au marché).

4 – RENONCEMENT AU RECOURS

Le présent avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de signature du présent avenant.

5 – MODIFICATION DES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant; lesquelles prévalent en cas de différence.

A, le

L'Entrepreneur
(avec mention « lu et approuvé »),

A, le

Le Mandataire agissant au nom et pour le
Compte du Maître d'Ouvrage,

